

LAPLACE, MOLIÈRE ET BOTUL

Il faut douter beaucoup pour bien penser. D'un autre côté, quand la vie n'attend pas, il faut en venir à croire autrui. Mais qui croire ? Exerçons-nous à y réfléchir sur trois cas particuliers.

Laplace : faut-il croire les encyclopédies ?

On enseigne en électromagnétisme une célèbre loi de Laplace. Elle dit que si une particule chargée électriquement se meut dans un champ magnétique, il s'exerce sur elle une force, et elle en donne les caractéristiques. D'après son appellation, il est permis de penser que Pierre de Laplace l'aurait établie le premier, ce que confirment des encyclopédies parmi les meilleures.

Il se trouve qu'une de mes connaissances, qui a contribué à la rédaction de l'une d'entre elles, prétend avoir déconseillé en vain à l'éditeur d'y faire mention de la fameuse loi, parce qu'aucune source ne permettrait d'affirmer que Laplace l'eût effectivement établie. Et de fait, le *Dictionnaire of Scientific Biographies*, monument faisant autorité chez les historiens des sciences, ne l'évoque pas. Ce n'est pas que l'auteur de la biographie se soit montré pingre : à elle seule, elle a pu devenir un livre de trois cents pages. On y trouve d'ailleurs un recensement de toutes les œuvres scientifiques du marquis, jusqu'aux plus petites notes connues ; et rien n'y annonce la loi en question. Il faut donc conclure que, en l'attente d'une éventuelle information nouvelle, la paternité de cette loi ne peut être reconnue à Laplace.

Bien entendu se pose la question de savoir comment ce nom a pu se retrouver accolé de façon indue à une loi de quelque importance. On peut envisager bien des hypothèses. Par exemple que ses illustres élèves, l'ayant découverte, auraient voulu en faire l'hommage à leur maître vénéré ; lequel, d'ailleurs, pourrait fort bien avoir trempé dans la découverte, orientant et conseillant ses élèves dans leur recherche. Quoi qu'il en soit, il revient aux historiens d'éclaircir ce petit mystère. Dans l'état actuel des choses en général, et des encyclopédies en particuliers, il ne nous reste qu'à répéter « loi de Laplace » sans trop y croire, tout comme on va répétant, sans pouvoir y croire, que Shakespeare a écrit *Péricles, prince de Tyr*.

Molière : faut-il croire la tradition ?

Il est maintenant de notoriété publique qu'une thèse historique, lancée par Pierre Louÿs, voudrait que Molière n'ait pas écrit lui-même les œuvres qui lui sont attribuées. On les devrait à la plume de Pierre Corneille qui, pour des raisons difficiles à cerner, aurait eu besoin d'un prête-nom, à moins qu'il ait eu besoin d'argent. Sans chercher à prendre parti pour ou contre cette thèse audacieuse, on peut s'intéresser à quelques aspects des modes de raisonnement mis en œuvre à cette occasion.

Les arguments avancés s'appuient sur de la comparaison stylistique, ou encore sur la biographie des deux personnages : on ne disposerait d'aucun témoignage, par exemple, sur le travail d'écriture de Molière, ni d'aucune trace matérielle. Bien entendu, aucune de ces catégories d'arguments n'est une preuve à elle seule. Et pas plus la première que la seconde ; ne ferait-il pas ferait beau voir que les mots d'un écrivain suffissent à tisser son nom ? Prises ensemble, elles permettent de soutenir une hypothèse cohérente, mais qui n'est plausible que jusqu'à un certain point. On recule d'instinct, tout d'abord, devant l'énormité de la proposition iconoclaste, devant cette atteinte majeure à une gloire si patinée et liée à tant d'autres. Puis, reprenant plus rationnellement la question et donnant sa chance à la dite thèse, on aboutit à des impasses. Comment penser que ces deux compères eussent pu tromper leur monde à ce point ? Car le problème se pose essentiellement pour le temps de la vie de Jean-Baptiste Poquelin. Si la thèse est véridique, on conçoit que, une fois la supercherie mise en place, les générations suivantes n'aient plus eu qu'à croire ce que toutes les précédentes, sans fausse note aucune, leur avaient transmis.

Lorsqu'on cherche les raisons qui auraient pu conduire l'écrivain Corneille et l'acteur Molière à une telle coopération, on a tendance à se focaliser sur le binôme. Le second aurait accepté pour la rétribution et pour la gloire ; et le tragédien aurait eu besoin du directeur de troupe, par exemple, pour poursuivre en la renouvelant une carrière littéraire en impasse. Or rien n'empêche les esprits audacieux, mus par le fol espoir d'un sourire de Fortune, d'envisager quelque conspiration plus grandiose, quelque affaire politico-religieuse bien dans le goût de notre XVII^e siècle. Il est toutefois difficile d'aller jusqu'à imaginer que le monarque eût pu commander des pièces à Molière sans savoir qui les écrivait. C'est en vertu de ce genre de considération que l'interprétation traditionnelle l'emporte. Mais le doute étant instillé, elle n'est plus aussi assurée de son entière légitimité. Nous voilà conduits à mettre de la mesure en notre jugement, à faire une petite place à la possibilité, par exemple, d'une coopération un peu plus poussée entre les deux auteurs, sachant qu'elle a eu lieu dans le cas de *Psychée*. Voilà qui nous invite à ne pas prononcer un jugement trop définitif. Qui se laisserait aller à trancher trop brutalement serait rattrapé un jour par le doute et, qui sait, mis à la torture. Afin de nous en prémunir, faisons plutôt nôtre cet éloge enthousiaste du doute par l'éminent philosophe Robert Redecker : « Ce conspirationnisme se développe à partir d'un usage dément du principe du doute. Il prend la forme d'une croyance affirmant qu'on ne doit rien croire de ce qui nous est dit et pose l'incroyance radicale en toute vérité établie comme norme. ». Soyons déments !

Botul : faut-il croire la modernité ?

L'œuvre philosophique de Jean-Baptiste Botul, après un purgatoire d'un demi-siècle, commence à être connue et appréciée. Or il se trouve que l'homme, publié, lu et cité, voit *post mortem* son existence contestée. Il y a là, pourra-t-on noter, un problème philosophique dont les développements sont susceptibles de mener loin : « la négation de l'être dans le temps du néant » pourrait inspirer quelque auteur qui jouirait d'assez de loisir pour méditer ce thème fondamental entre tous, le disséquer suffisamment et synthétiser le résultat en un opus qui pourrait signifier un véritable redépart de la philosophie occidentale. Limitons-nous ici au problème historique.

Bien des auteurs des temps vénérables sont passés, ou passent, par une crise de non-existence, et cela quelle que soit leur notoriété. Homère, dont on a beau répéter sans fin que *cæcum fuisse*, ce qui implique qu'il fût, n'aurait été qu'un collectif achéen. Il n'échappe donc pas à ce qui n'est, dans le fond, qu'une lubie d'érudits. Botul, lui, partage avec Dieu l'honneur et l'avantage de voir son existence contestée de la façon la plus franche. On connaît des compagnies infiniment moins intéressantes ; les deux compères doivent philosopher plaisamment, aux Champs, sur certaine agitation des astrocytes humains. Le cas de Botul présente cette particularité que, contrairement à celle de Dieu, la contestation de son existence tient en une assertion unique. On la trouve à l'article « Jean-Baptiste Botul » de l'encyclopédie Wikipédia. Une mention figure en effet tout au début :

« Jean-Baptiste Botul est un personnage fictif créé par Frédéric Pagès ». Elle a été ajoutée là de manière aussi dogmatique qu'anonyme.

Manifestement les encyclopédistes-en-ligne redoutent quelque chose. Ne dirait-on pas que la philosophie de Botul, ou plus exactement le regard perçant de son esprit, menace de mettre à nu certaines entreprises ? Le penseur qui a vu clair dans la vie sexuelle d'Emmanuel Kant serait bien capable d'en faire autant, de là où il est, pour d'autres choses de la vie...

Or cette tentative de négation est vouée à l'échec, parce que l'existence de Jean-Baptiste Botul est attestée dans le journal de référence de *l'intelligentsia* française. On trouve en effet dans le Monde Diplomatique de février 2001, page 29, un article intitulé « Querelle de théologiens » dans lequel sont apportées des précisions biographiques au sujet de notre philosophe. L'allusion subtile faite par André Malraux à son discret second n'avait certes pas échappé à tous : « ce Chant des partisans que j'ai entendu murmurer comme un chant de complicité » ; mais elle ne peut valoir preuve.

Le vrai problème ne serait-il pas plutôt celui de l'existence de ce Frédéric Pagès ? Il se pourrait bien que l'on cherche à détourner l'intérêt du public en feignant d'attribuer à cet écrivain présumé une œuvre dont rien ne prouve qu'elle entrerait dans le domaine de ses compétences.

Botul, si l'on récapitule, a été successivement ignoré, publié, lu, cité, critiqué, apprécié, biographié, et finalement nié par des esprits qui, sachant qu'en bonne logique on ne peut démontrer la non existence de quelque chose ou de quelqu'un, se contredisent eux-même. Voilà donc Jean-Baptiste Botul réhabilité en son existence, si passée soit-elle.

Se tiendra-t-on jamais assez à distance des appâts la modernité ?

*